

# EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE PRIX/MÉNAGE

LE GROUPE DE TRAVAIL (GT) DU CHSCT-S ENQUÊTEURS DU 3 JUIN ÉTAIT CONSACRÉ AU PROTOCOLE DE REPRISE DES ENQUÊTES MÉNAGES EN FACE-À-FACE ET AU BILAN SUR LES PREMIERS RETOURS DE L'EXPÉRIMENTATION DES RELEVÉS DE PRIX. IL FAIT SUITE AU [GROUPE DE TRAVAIL DU 14 MAI DERNIER](#). LA CFDT DÉPLORE L'ABSENCE DU MÉDECIN COORDINATEUR ET DE PRÉVENTION. LES RÉPONSES AUX QUESTIONS SANITAIRES SONT APPORTÉES PAR L'ISST (INSPECTEUR SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL).

## ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

responsable de la santé et de la sécurité des agents et doit fournir le matériel adéquat et en quantité suffisante.

### MASQUES

Les masques fournis aux enquêteurs ne sont absolument pas adaptés. Ils ne sont pas pratiques à utiliser et synonymes d'inconfort dans le cadre de leur mission.

La CFDT exprime son mécontentement et demande qui a validé la commande de ces masques non adaptés aux conditions de travail des enquêteurs.

Certes, ce sont des masques chirurgicaux type 2 avec filtrage supérieur à 98 %, mais les lanières ne permettent pas une mise en place facile. 4 liens sont à nouer derrière la tête. Ce geste est compliqué lorsque l'enquêteur est sujet à des problèmes de tendinites. La répétition du geste pourrait également, dans la durée, occasionner des TMS (troubles musculo-squelettiques).

Ils sont, de plus, inconfortables, sans élastiques et ne suivent pas les mouvements du visage, les liens sont à resserrer régulièrement.

La CFDT ne remet pas en question l'efficacité de ces masques, mais redoute, devant la complexité de leur usage, que certains enquêteurs ne les utilisent pas.

La Direction répond qu'il n'y a pas eu de commande spécifique enquêteurs Insee, mais une expression des besoins de l'Insee vis-à-vis d'une commande globale de l'État en millions de masques. Il s'agit d'assurer la livraison des masques dans la durée.

La CFDT regrette d'avoir à nouveau à débattre au sujet des équipements de protection.

### LINGETTES

La Direction confirme qu'en raison d'une forte demande, les lingettes virucides restent actuellement le matériel le plus compliqué à fournir aux enquêteurs. La Direction rappelle que le médecin a précisé lors du GT CHSCT-S du 14 mai que l'utilisation de lingettes ménagères bactéricides du commerce mais non virucides pouvait dans un premier temps convenir pour les opérations de nettoyage classique.

La CFDT insiste pour que des lingettes virucides soient fournies, nous rappelons que les effets des produits simples désinfectants n'ont pas la même efficacité sur les virus.

### GANTS ET VISIÈRES

La Direction rappelle que le médecin ne préconise pas l'utilisation des gants et des visières par les agents. Ces deux protections constituent plutôt un danger qu'une protection car ils sont récepteurs de virus. L'ISST précise à nouveau que les visières ne sont pas des protections respiratoires.

Certains commerçants, lors de l'expérimentation prix, ont exigé que l'enquêteur porte des gants.

La CFDT demande que cet équipement soit fourni.

La Direction rappelle que les enquêteurs peuvent acheter des équipements qui seront remboursés sur justificatifs dès lors que l'Institut n'est pas en mesure de les fournir aux agents.

La CFDT précise que ce n'est pas la bonne façon de procéder. L'Institut est



COMPTE RENDU  
DU GROUPE  
DE TRAVAIL  
CHSCT-S  
DU 3 JUIN 2020

Bien que des efforts aient été fournis tant en national qu'en local, en tant qu'acteurs de prévention, nous ne pouvons pas accepter de « l'à-peu-près » en matière de sécurité.

Nous demandons que des masques à élastiques soient commandés via l'UGAP ou un autre prestataire en local.

La Direction n'apporte pas de réponse.

## REPRISE DU REPÉRAGE ET CONTRÔLES RP

Les opérations de terrain, contrôles RP et repérages EEC Mélopée, Loyers et charges ont repris de manière très progressive depuis la semaine du 18 mai, en fonction de la livraison des EPI à chaque enquêteur.

L'enquête cartographique dans les Dom a commencé début juin.

## ENQUÊTES PRIX ET FACE-À-FACE, LA PHASE D'EXPÉRIMENTATION

### COLLECTE RELEVÉS DE PRIX

Une phase d'expérimentation de collecte des prix avec des enquêteurs volontaires a, comme programmé, débuté la semaine du 25 mai sur les sites de Nancy, Montpellier, Saint Quentin et la Réunion.

Le bilan de l'expérimentation est globalement positif. Les enquêteurs prix volontaires font tout de même remonter la difficulté du port de masque pour une durée prolongée, particulièrement en période de chaleur.

Certains points de vente ont demandé que l'enquêteur prix utilise des gants, d'autres n'ont pas été autorisés à manipuler les produits, mais les caractéristiques ont alors pu être récupérées via le vendeur.

Des enquêteurs ont parfois dû affronter les files d'attente.

La CFDT alerte la Direction au sujet des relevés de prix sur les marchés.

L'enquêteur est confronté à de nombreux contacts avec la population, beaucoup de clients n'observent pas la distanciation physique et n'appliquent pas les gestes barrières. Les enquêteurs se déplacent parmi une foule dense qui se bouscule.

La Direction va instruire la question de la durée des tournées au travers des premiers résultats.

Suite au bilan de l'expérimentation, la reprise générale des relevés de prix terrain sera envisagée avec une adaptation du protocole lors de futurs échanges entre la Direction et les représentants du CHSCT-S.

### COLLECTE EN FACE-À-FACE

La CFDT a demandé qu'une expérimentation des enquêtes en face-à-face soit mise en place comme pour la collecte des prix lors du CHSCT-S du 14 mai.

La Direction y répond positivement. Une expérimentation de la collecte en face-à-face se déroulera pendant 2 à 3 semaines à partir de la 2<sup>e</sup> quinzaine de juin avec des enquêteurs volontaires, un appel à candidatures est lancé sur une dizaine de sites. L'expérimentation devrait avoir lieu diversement en zones verte, orange, urbaine, rurale, etc.

Les enquêtes concernées sont EEC, Mélopée, TéO2 pour la métropole et Migration famille vieillissement (MVF) dans les DOM historiques.

La reprise des enquêtes terrain à Mayotte sera précisée ultérieurement en raison d'un dé-confinement plus tardif.

Pour toutes les enquêtes concernées par l'expérimentation, un mode téléphone sera proposé aux ménages qui refuseraient l'entretien en face-à-face.

Chaque enquêteur volontaire devra remplir un questionnaire bilan. Le CHSCT-S en sera destinataire en amont pour avis.

Un bilan de l'expérimentation sera effectué début juillet, le CHSCT-S souhaite participer à l'adaptation du protocole sanitaire si besoin avant la reprise des entretiens en face-à-face.

Rappelons qu'en dehors des enquêteurs volontaires participant à cette expérimentation, aucun ne doit réaliser d'entretien en face-à-face jusqu'à nouvel ordre. Seul le repérage des enquêtes EEC, Mélopée et Loyers et Charges est autorisé.

Depuis la semaine de référence du 8 juin, le Pôle éditique de Nantes n'effectue plus d'envoi centralisé des lettres avis entrantes EEC et Mélopée. Ce sont désormais les enquêteurs qui expédient les lettres avis pour leurs propres grappes EEC, Mélopée entrantes et médianes, actuellement réalisées par téléphone.

## GÉNÉRALISATION DE LA REPRISE DES ENQUÊTES EN FACE-À-FACE SUITE À L'EXPÉRIMENTATION

Les enquêteurs ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation en période de confinement.

Le dé-confinement est en cours, il faut maintenant préparer la phase 2 des entretiens en face-à-face et la collecte des prix sur le terrain en s'exposant au risque d'être contaminé.

La CFDT demandera lors du GT du 7 juillet une prime exceptionnelle en relation avec les conditions de travail si particulières dues au risque de contamination lors de la reprise en face-à-face.

Les enquêteurs font remonter leurs inquiétudes au sujet des interviews en face-à-face, particulièrement vis-à-vis du comportement des enquêtés et des risques de transmission du virus.

La CFDT demande à nouveau à la Direction quand et comment les enquêteurs atteints par l'une ou plusieurs des 11 pathologies reconnues ou vivant avec une personne vulnérable seront consultés.

La Direction annonce qu'une note va être diffusée aux enquêteurs à ce sujet. Elle précisera la démarche à effectuer par l'agent afin de signaler son impossibilité de reprise des entretiens en face-à-face.

La CFDT interroge à nouveau la Direction sur la bienveillance qui pourrait être accordée aux enquêteurs terrorisés à l'idée de devoir reprendre le travail sur le terrain et de contracter le virus.

La Direction n'apporte pas de réponse.

La CFDT attire l'attention de la Direction sur un volume de remplacements d'enquêteurs considérable qui pourrait être à prévoir au second semestre.

Le réseau est vieillissant, un grand nombre d'enquêteurs et enquêtrices vont potentiellement se déclarer dans l'incapacité de reprendre les entretiens en face-à-face. Une répartition de la charge en local sera peut-être à effectuer.

## ÉLABORATION DE LA LETTRE AVIS ADAPTÉE POUR LA COLLECTE EN FACE-À-FACE

Suite à l'expérimentation, la reprise des enquêtes en face-à-face passe avant tout par une formulation spécifique et adaptée de la lettre avis destinée aux enquêtés.

Cette lettre avis doit être validée par le Comité du label de la Statistique publique.

Il s'agit ici de rassurer le plus possible les ménages à enquêter afin d'instaurer un climat de confiance.

La lettre avis précisera les gestes barrières et mesures de protection sanitaire tant pour l'enquêteur que pour l'enquêté. Les représentants du CHSCT-S sont associés à l'élaboration de la lettre avis et invités à faire part de leurs remarques avant validation.

La CFDT demande qu'il soit précisé que l'enquêteur ne doit rencontrer qu'une seule personne du ménage pendant le temps passé dans le logement.

## PROTOCOLE LORS DE LA PRISE DE CONTACT

La prise de contact par téléphone ou par messagerie doit être privilégiée. Si le ménage est impossible à contacter, l'enquêteur peut se déplacer au domicile de l'enquêté en respectant obligatoirement les gestes barrières et en suivant un protocole fourni très détaillé.

Le protocole sanitaire expliqué dans la lettre avis devra à nouveau être présenté lors de la prise de contact par l'enquêteur. Le non-respect délibéré et caractérisé des mesures prévues par un enquêté peut conduire au droit de retrait de l'enquêteur à tout moment.

L'enquêteur devra s'informer si le ménage est composé de personnes vulnérables ou si un membre présente d'éventuels symptômes. Dans ce cas, l'enquêteur propose au ménage de réaliser l'entretien par téléphone.

Il prévient également de la nécessité, pour l'entretien en face-à-face, de pouvoir disposer d'une pièce qui permettra la distanciation physique, d'un espace aéré et propre afin d'y poser son ordinateur.

Si malgré le plan de prévention annoncé, et en l'absence de personnes vulnérables au sein du ménage, l'enquêté reste opposé à un entretien en face-à-face avec un enquêteur à son domicile, l'enquêteur proposera de réaliser l'entretien dans un lieu neutre, du type mairie ou maison de quartier.

La CFDT souligne les limites de cette possibilité, particulièrement en milieu rural en raison du peu d'amplitude des horaires d'ouverture de ces lieux. Les enquêtés sont plutôt disponibles en soirée. Cela impliquerait également que les mesures sanitaires soient appliquées dans ces lieux.

Si toutes ces mesures de précautions et propositions ne suffisent pas, l'entretien sera réalisé par téléphone.

Le mode téléphone pour les enquêtes en face-à-face continuera d'être proposé à titre exceptionnel et transitoire lors de la reprise des enquêtes ménages sur le terrain :

- pour les enquêtes EEC et Mélopée, Loyers et Charges, comme pendant le confinement,
- en dernier ressort pour les enquêtes TéO2 et MFV.

La CFDT émet de sérieuses réserves au travers de la durée des entretiens et de la sensibilité du sujet pour ces 2 études.

Le sujet du protocole prise de contact lors de la reprise des entretiens en face-à-face sera à nouveau discuté lors du GT du 18 juin.

## PROTOCOLE LORS DE L'INTERVIEW EN FACE-À-FACE

- l'enquêteur doit rester vigilant à respecter les règles de distanciation physique vis-à-vis de l'enquêté, ou de toute autre personne à proximité,
- il se nettoie les mains avec du gel hydro-alcoolique avant d'entrer dans le logement,
- il porte un masque pour l'interview, et en fournira un à l'enquêté si celui-ci n'en dispose pas,
- il progresse de manière prudente au domicile de celui-ci, en lui demandant explicitement où il peut s'installer,
- il évite de toucher des objets chez l'enquêté, même avec des gants,
- il s'installe à l'endroit proposé en nettoyant au préalable le plan de travail et les accoudoirs du fauteuil avec une lingette qu'il mettra ensuite dans un sac plastique étanche,
- après l'entretien, s'il remet un cadeau ou un document à l'enquêté, il portera des gants si celui-ci le demande,
- une fois à l'extérieur du domicile de l'enquêté, l'enquêteur veille à mettre les gants et masque dans un sac plastique hermétique,
- avant d'enlever son masque, il se nettoie les mains avec du gel hydroalcoolique.

## VOS REPRÉSENTANTS CFDT À CE GROUPE DE TRAVAIL

**Valérie Villacres**

DR 86, tel 0663305754

**Thanh NGuyen-Tu,**  
DR PACA

**Isabelle Dessagne,**

DR 21

**Stéphane Dupin,**  
DR ARA

L'enquêteur doit disposer sur lui d'un flacon de solution hydroalcoolique, de lingettes, ainsi que de gants au cas où un enquêté souhaiterait en faire usage.

L'enquêteur est équipé d'un masque en toutes circonstances :

- il doit l'utiliser dans les situations où la distanciation physique risque de ne pas être respectée,
- qu'il utilise obligatoirement pour la réalisation de l'interview.

À noter que les cartes "codes" seront glissées dans des porte-vues plastiques afin d'être désinfectées après chaque utilisation.

## ET AUSSI...

### CHARGE DE TRAVAIL ET PROGRAMME D'ENQUÊTES

- l'enquête PIAAC devrait être reportée d'un an, l'Institut est en attente de la réponse de l'OCDE,
- l'enquête CVS est annulée pour 2020,
- le calendrier du 2d semestre 2020 est maintenu, avec Histoire de Vie et Patrimoine (HVP) et TéO fin de collecte en novembre,
- un ajustement de la taille des prochains échantillons est à envisager,
- les recrutements occasionnels sont désormais possibles,
- les codes NTT sont maintenus.

### FICHE DE BONNES PRATIQUES COVID19

La CFDT demande quand sera diffusée la fiche de bonnes pratiques Covid19 pour les collectes ménage et prix.

Suite à une mise à jour, elle inclut le «protocole des mesures barrières».

La Direction affirme que la consigne a pourtant été donnée à chaque établissement de transmettre cette fiche.

La Direction va effectuer un rappel auprès de tous les établissements.

### APPLICATION STOPCOVID

L'application StopCovid est une application à installer sur smartphone.

Son objectif est d'alerter au plus vite les personnes ayant été en contact avec les malades du Covid-19, et ainsi casser la chaîne de transmission du virus.

La CFDT demande la possibilité, pour les enquêteurs qui le souhaitent, de télécharger et utiliser l'application smartphone StopCovid sur leur téléphone professionnel.

La Direction y répond positivement, cela est désormais possible depuis le 8 juin, un mail a été adressé à tous les agents par SG-infos.

## RÉUNIONS RGEM ET ENTRETIENS D'ÉVALUATION QUALITÉ DE FIN DE 1ER SEMESTRE

La CFDT demande comment est prévue la tenue des RGEM/RGEP.

La Direction répond que la programmation des RGEM, réunions générales des enquêteurs ménages de fin de 1er semestre, sont très diverses selon les établissements Insee. Certains en organisent en juin, parfois en audio avec l'application Zoom. La Direction va réfléchir sur ce point afin d'harmoniser les pratiques.

Les entretiens d'évaluation qualité pourront avoir lieu, par téléphone, audio ou visioconférence via l'application Zoom. Cette possibilité ne concerne toujours pas les entretiens individuels qui n'auraient pas été réalisés en début d'année.

### RECOURS JURIDIQUE D'UN ENQUÊTÉ CONTAMINÉ PAR UN ENQUÊTEUR

Lors du GT le 14 mai, la CFDT a interrogé la Direction sur l'éventualité d'une plainte qu'un enquêté pourrait déposer pour mise en danger d'autrui, contaminé par le Covid19 quelque temps après avoir accepté une interview avec un enquêteur.

Une analyse de l'unité juridique de l'Insee est en cours.

Ce point sera plus largement évoqué lors du GT CHSCT-S du 18 juin.

Bien qu'il apparaisse juridiquement difficile à un enquêté d'apporter la preuve que la contamination soit du seul fait du passage de l'enquêteur, la Direction précise que l'enquêteur est protégé par la responsabilité de l'Institut dès lors qu'il a respecté les mesures sanitaires en vigueur.

Retrouvez les [documents du CHSCT-S](#) sur l'intranet Agora partie Dialogue social:

**Prochaines réunions du CHSCT-S :** GT CHSCT-S 18 juin, réunion Plénière le 10 septembre

**Prochaines réunions enquêteurs du CTR :** 7 juillet

